

**RAPPORT ANNUEL 2005
SUR LES TRAVAUX RELATIFS
AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE À L'OCDE**



OCDE 

Rapport annuel 2005 sur les travaux relatifs au développement durable à l'OCDE



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux, que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Publié en anglais sous le titre:

2005 Annual Report on Sustainable Development Work in the OECD

© OCDE 2006

Toute reproduction, copie, transmission ou traduction de cette publication doit faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes doivent être adressées aux Éditions OCDE rights@oecd.org ou par fax (33 1) 45 24 13 91. Les demandes d'autorisation de photocopie partielle doivent être adressées directement au Centre français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France (contact@cfcopies.com).

Avant-propos

L'une des principales missions de la Réunion annuelle d'experts du développement durable (RAEDD) de l'OCDE est de passer en revue chaque année l'ensemble des travaux menés par l'Organisation pour faire ressortir les aspects du développement durable qui ont été insuffisamment analysés et énumérer les priorités des activités futures. La présente brochure rend compte de l'examen effectué en 2005.

L'OCDE mène de très nombreuses études et réflexions sur les questions relatives au développement durable, en particulier sur l'efficacité et l'efficacé des politiques dans les sphères économique, environnementale et sociale. Ces dernières années, le niveau des travaux intercomités et des activités transversales faisant intervenir plusieurs directions a augmenté dans l'Organisation, aussi bien dans le cadre qu'en dehors du programme horizontal sur le développement durable.

Toutefois, l'OCDE pourrait encore améliorer l'intégration des trois piliers, économique, environnemental, et social, du développement durable dans l'analyse intersectorielle en cours, les études sectorielles, les travaux sur la mesure et les indicateurs et les examens par pays. En 2005, la RAEDD a proposé un certain nombre de thèmes à traiter dans le cadre des futures activités transversales des comités de l'OCDE, notamment les modes de production et de consommation durables, l'environnement et la santé, la gouvernance durable, les politiques de développement et les analyses de viabilité dans divers secteurs (industries manufacturières, services, foresterie, par exemple).

Cette étude est publiée sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

Table des matières

Introduction : le développement durable à l’OCDE	7
Le Groupe consultatif de haut niveau (1997)	7
Le programme horizontal sur le développement durable (1998-2001).....	8
Le Groupe ad hoc sur le développement durable (2001-2004).....	9
La Réunion annuelle d’experts du développement durable (2005-2006)	10
Le développement durable dans les analyses intersectorielles.....	13
Environnement.....	14
Social	16
Economie	18
International.....	23
Le développement durable dans les analyses sectorielles.....	29
Agriculture.....	29
Pêche.....	31
Energie.....	32
Transports	33
Industries manufacturières.....	34
Services.....	36
La mesure du développement durable.....	37
Séries d’indicateurs.....	37
Cadres comptables	39
Le développement durable dans les pays de l’OCDE.....	41
Examens du Comité EDR.....	41
Examens environnementaux	43
Examens territoriaux.....	44
Examens de la gouvernance publique.....	44
Réunion Annuelle des Experts du Développement Durable (RAEDD) ..	44

Introduction : le développement durable à l'OCDE

Qu'est-ce que le développement durable ? En 1987, ce concept a été défini par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (dans le *Rapport Brundtland*) comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Malheureusement, cette définition était vague et les pays n'avaient guère d'indications sur la façon d'élaborer des politiques cohérentes au service du développement durable.

De l'avis général, le développement durable suppose un meilleur équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux dans le cadre de la formulation des politiques, et une vision à long terme des conséquences des activités d'aujourd'hui. En outre, il est admis qu'il exige une coopération planétaire pour créer partout dans le monde les conditions de la viabilité économique, écologique et sociale. Cependant, aujourd'hui encore, le développement durable reste un concept difficile à mesurer et à rendre opérationnel.

Le Groupe consultatif de haut niveau (1997)

En 1997, un *Groupe consultatif de haut niveau sur l'environnement* a été réuni par le Secrétaire général de l'OCDE avec pour mission de formuler un avis sur les activités environnementales de l'Organisation. Elargissant son mandat, il a noté que l'OCDE – de par ses capacités exceptionnelles en matière d'analyse systématique, d'indicateurs et d'examen par les pairs – était la seule institution possédant une telle « aptitude à rassembler les équipes pluridisciplinaires nécessaires pour aider les gouvernements à évoluer vers le développement durable ». Cependant, les premiers travaux de l'OCDE intéressant le développement durable étaient pour l'essentiel menés de façon décentralisée par les différents comités, en fonction des priorités et des ressources de chacun, et la coordination interne était minimale. Le Groupe consultatif a alors souligné que « le développement durable concerne tous les secteurs de l'OCDE, aussi l'impulsion et l'orientation doivent-elles venir du sommet ».

Comme l'a fait observer le Groupe consultatif, plusieurs caractéristiques font que l'OCDE est particulièrement bien placée pour faire avancer la cause du développement durable : les compétences interdisciplinaires qu'elle possède au travers de ses comités et directions ; le fait qu'elle prend largement appui sur l'analyse économique et élabore des statistiques et indicateurs comparables au niveau international ; et sa longue tradition des examens par les pairs consacrés aux performances et aux politiques des pays membres et, de plus en plus, des économies non membres. L'OCDE réalise un très grand nombre d'analyses et d'études sur des aspects qui touchent au développement durable, notamment sur l'efficacité et l'efficacité des politiques dans les sphères économique, environnementale et sociale. En outre, les pays de l'OCDE assument une responsabilité particulière, car comme ce sont eux qui ont le plus d'influence et qui exercent le plus fort impact sur l'économie, la société et l'environnement mondiaux, il leur incombe de montrer l'exemple en matière de développement durable.

Le Groupe consultatif a invité l'Organisation à réinterpréter la Convention de 1961 de l'OCDE qui enjoignait cette dernière de promouvoir des politiques visant à réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi, en redéfinissant cette expansion comme signifiant une croissance qui assure la pérennité du capital humain et environnemental autant que du capital économique, ainsi qu'à faire du développement durable la pierre angulaire de son mandat. A la suite de cette recommandation, les participants à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres de 1998 se sont accordés à « interpréter le terme *durable* comme intégrant les considérations sociales et environnementales aussi bien qu'économiques », et ils ont qualifié l'action en faveur du développement durable de « priorité essentielle des pays de l'OCDE ».

Le programme horizontal sur le développement durable (1998-2001)

Le premier cycle des travaux horizontaux de l'OCDE sur le développement durable (1998-2001) a été coordonné par un Secrétaire général adjoint et a vu la participation de plusieurs directions, ainsi que de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN). Il était axé sur le changement climatique, le progrès technologique, les indicateurs de durabilité et l'incidence des subventions sur l'environnement. Ce programme horizontal a abouti en mai 2001 à une réunion conjointe des ministres de l'économie et de l'environnement. Le rapport remis alors par l'OCDE aux ministres (*Développement durable : les grandes questions*) a recensé des actions prioritaires, lesquelles ont été ensuite précisées dans la contribution de l'Organisation au *Sommet mondial pour le développement durable* de 2002.

Sur la base de ces éléments, les ministres des pays membres ont demandé à l'OCDE de poursuivre et de renforcer ses travaux sur le développement durable, qu'ils ont reconnu comme un objectif « fondamental » pour l'Organisation et ses pays membres. Ils ont confié plusieurs missions à l'OCDE dans le cadre de ses travaux futurs : élaborer des indicateurs du développement durable, déterminer les moyens de surmonter les obstacles à l'emploi d'instruments économiques et à la réduction des subventions, et cerner les aspects sociaux du développement durable.

Le Groupe ad hoc sur le développement durable (2001-2004)

Fin 2001 a été créé le *Groupe ad hoc sur le développement durable*, en vue de définir les orientations générales des travaux de l'OCDE. Son bureau était composé des présidents de certains des organes concernés de l'Organisation : Comité de politique économique, Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (Comité EDR), Comité des politiques d'environnement (EPOC) et Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales (Comité ELSA). De 2001 à 2004, les travaux de l'OCDE sur le développement durable ont été axés sur les indicateurs et les examens par les pairs, les subventions et les taxes, les aspects sociaux du développement durable, l'intégration et la cohérence générales des politiques. Une brochure intitulée *Mise en œuvre du développement durable* a été remise aux ministres des pays de l'OCDE à leur réunion de 2004.

En mars 2004, le Groupe ad hoc s'est accordé sur une série de recommandations concernant la façon de mener les travaux sur le développement durable à l'OCDE, et il a préconisé une prise en compte systématique du développement durable dans les activités ordinaires des comités et directions. A ses yeux, il s'agissait de porter une attention particulière aux instruments économiques et aux subventions, à l'utilisation durable des ressources (notamment via la comptabilité des flux de matières) et aux questions nouvelles dont l'étude pouvait contribuer aux travaux de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD-ONU). Le Groupe ad hoc a aussi préconisé des examens par les pairs renforcés du développement durable dans le cadre des études du Comité EDR et des Examens environnementaux, de même que l'étude des dimensions environnementale et sociale des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. S'agissant des dispositions institutionnelles, il a recommandé de créer une Réunion annuelle d'experts du développement durable (RAEDD), de nommer un Secrétaire général adjoint chargé de rendre compte au Conseil des travaux sur le

développement durable, et de créer un poste à temps plein de conseiller pour coordonner les activités de l'OCDE et assister la RAEDD.

La Réunion annuelle d'experts du développement durable (RAEDD) (2005-2006)

En septembre 2004, la RAEDD inaugurale a préparé un programme de travail et budget pour le cycle suivant des travaux horizontaux de l'OCDE sur le développement durable (2005-2006). Ce programme prévoyait notamment la préparation d'un tour d'horizon annuel des activités de l'OCDE consacrées au développement durable, la réalisation d'une analyse de l'économie politique du recours aux instruments économiques et de la réforme des subventions dommageables pour l'environnement, la formulation d'orientations sur la comptabilité des flux de matières, et l'analyse de quatre questions nouvelles en rapport avec les travaux de la CDD-ONU (stratégies nationales de développement durable, coopération scientifique et technologique au service du développement durable, éducation en vue du développement durable, partenariats public-privé en faveur du développement durable).

Un Secrétaire général adjoint a été nommé afin de superviser ces travaux avec le concours d'un conseiller en développement durable. Le Secrétariat publie des ouvrages et des synthèses et participe – y compris en y présentant des communications – à des réunions internationales (CDD-ONU, Banque mondiale, etc.), à des séminaires nationaux (en Corée et en Finlande, par exemple) et, bien sûr, à divers ateliers de l'OCDE (par exemple, sur les subventions et le développement), de sorte que l'Organisation ne cesse d'alimenter le débat général sur le développement durable.

La deuxième RAEDD, les 3 et 4 octobre 2005, a examiné le Rapport annuel sur les travaux relatifs au développement durable menés à l'OCDE, en présence des présidents de comités invités, ainsi que le projet de contribution de l'OCDE à la 14^{ème} session de la CDD-ONU, en 2006, sur les thèmes du changement climatique, de l'énergie et du développement industriel. Les participants ont passé en revue les projets de résultats du programme de travail, dont des approches pour surmonter les obstacles à l'utilisation accrue d'instruments économiques dans la politique de l'environnement, des orientations pour la comptabilité des flux de matières et la collecte des données correspondantes, et les bonnes pratiques recensées dans les stratégies nationales de développement durable. Ils ont aussi examiné l'avancement des travaux sur l'éducation et le développement durable, sur la coopération scientifique et technologique internationale au

service du développement durable et sur les partenariats public-privé en faveur du développement durable. En outre, un atelier d'une journée a eu lieu le 5 octobre 2005 sur la réforme des subventions dommageables pour l'environnement.

En 2001, une Table ronde sur le développement durable a été créée en marge de l'OCDE. Présidée par Simon Upton, elle continue d'organiser des réunions à haut niveau. Les sessions tenues jusqu'à présent ont porté sur différents sujets, dont la mesure du développement durable, l'éco-étiquetage, la pêche illégale, les énergies renouvelables et l'action face au changement climatique. Cette activité a contribué à aviver l'intérêt des ministres pour l'action en faveur du développement durable et stimulé la réflexion dans le cadre des travaux du Secrétariat.

Le développement durable dans les analyses intersectorielles

L'une des principales forces de l'OCDE est sa pluridisciplinarité, dont témoignent ses directions et ses comités qui couvrent un large éventail de domaines, de l'environnement aux marchés financiers en passant par l'agriculture et la fiscalité. C'est elle qui fait que l'Organisation est bien placée pour procéder à des analyses intéressant le développement durable. Les travaux de l'OCDE sur l'amélioration du rapport coût-efficacité des politiques publiques dans les sphères économique, environnementale et sociale sont très diversifiés et ne sont donc pas résumés dans ce chapitre. En revanche, nous nous attacherons ici à examiner comment les préoccupations environnementales et sociales sont prises en compte dans l'étude d'autres domaines de l'action des pouvoirs publics, et notamment dans les travaux conjoints qui font intervenir plusieurs comités de l'OCDE ou donnent lieu à une collaboration significative entre directions.

Ces dernières années, les travaux intercomités sur les interdépendances entre les différentes disciplines et politiques liées au développement durable et sur leurs implications pour l'action des pouvoirs publics ont beaucoup progressé à l'OCDE. Cependant, ils ont été axés essentiellement sur l'intégration des préoccupations d'environnement dans d'autres sphères de l'action gouvernementale : politique budgétaire, échanges, science et technologie, investissement étranger, etc. En plus des analyses traditionnelles de l'OCDE sur les interfaces économie-environnement et économie-social, des travaux ont été réalisés plus récemment sur certaines relations social-environnement, par exemple sur les articulations entre environnement et emploi et entre environnement et santé.

En revanche, les progrès accomplis sont moindres pour ce qui est de l'étude des interdépendances entre les trois dimensions du développement durable – économique, environnementale et sociale – dans le cadre d'analyses intersectorielles. Bien que l'OCDE possède des compétences dans ces trois domaines, il lui manque encore les outils et les méthodes analytiques permettant de les amalgamer dans l'optique d'évaluations plus globales. A l'heure actuelle, l'Organisation tente d'appliquer des méthodologies intégrées dans des domaines comme les subventions, la fiscalité et les politiques de développement.

Environnement

Politique de l'environnement

Comme le rappelle ce rapport, le Comité des politiques d'environnement (EPOC) chapeaute conjointement avec d'autres comités plusieurs organes (échanges et environnement, environnement et agriculture, par exemple) et bon nombre de manifestations et de projets (environnement et développement, par exemple). En plus de ses travaux consacrés aux indicateurs et aux examens par les pairs dans le domaine de l'environnement (décrits dans les sections ultérieures), il a adopté une démarche axée sur le développement durable (prise en compte des aspects économiques et sociaux) dans beaucoup d'autres domaines de son programme de travail qui seront examinés plus loin : changement climatique, biodiversité et eau, par exemple.

En plus des traditionnelles dimensions environnementale et économique, les travaux de l'OCDE sur le changement climatique ont peu à peu intégré davantage d'aspects sociaux. Dans l'analyse des avantages des politiques relatives au changement climatique, les bénéfices sur le plan de la santé humaine et leur répartition entre différents groupes sociaux ont été pris en compte. Les travaux en cours sur l'adaptation au changement climatique visent également à sensibiliser le public aux risques climatiques et à la nécessité de s'y adapter. Pour agir efficacement, il importe de s'assurer de la participation d'un large éventail d'acteurs et d'institutions, de mettre en place les incitations idoines et de trouver des synergies entre les mesures visant le changement climatique et d'autres problèmes (lutte contre la pauvreté, par exemple).

La Recommandation du Conseil de 2004 sur l'utilisation des instruments économiques pour faciliter la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité appelle les Parties à adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles pour préserver la diversité écologique. Sur la base d'études de cas par pays, le Manuel d'évaluation de la biodiversité fait le point sur les méthodologies pour concilier au mieux les valeurs environnementales et économiques, mais aussi culturelles, traditionnelles et spirituelles, dans le cadre de l'élaboration des politiques de préservation de la biodiversité. D'autres analyses examinent comment recourir à la création de marchés dans le cadre de la politique publique pour internaliser les pertes de biodiversité et établir un juste équilibre avec les préoccupations économiques et sociales. Par ailleurs, des travaux analytiques sont en cours sur les liens entre la biodiversité et la valeur économique et sociale des services fournis par les écosystèmes.

Les aspects économiques et sociaux sont aussi intégrés dans les analyses consacrées à la dimension environnementale de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. Ainsi, un atelier tenu en 2004 sur la couverture totale des coûts des services de l'eau en Asie du Sud-Est s'est penché sur les stratégies permettant d'améliorer les performances environnementales et la santé financière des compagnies des eaux, ainsi que sur la question du caractère abordable de l'eau pour tous les groupes sociaux. En novembre 2005, la conférence ministérielle « Almaty +5 » examinera les progrès intervenus au regard des Objectifs du Millénaire pour le développement liés à l'eau. Elle fera notamment le point sur les défis à relever dans le secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement en milieu rural, les aspects sociaux des réformes dans le secteur de l'eau, et les cadres institutionnels pour la fourniture des services de l'eau au niveau local.

De manière générale, l'EPOC continue d'étudier les liens entre les aspects sociaux et environnementaux du développement durable. Par exemple, les effets des politiques environnementales sur l'emploi peuvent être positifs – créations dans le secteur en forte croissance des biens et services environnementaux – ou négatifs – suppressions dans les entreprises les moins respectueuses de l'environnement. Les constatations faites en relation avec la notion de « double dividende » – qui veut que l'emploi augmente lorsque le produit des instruments économiques utilisés dans la politique de l'environnement finance l'abaissement des prélèvements fondés sur les salaires et des coûts de main-d'œuvre – indiquent que ces effets sont faibles.

Les effets redistributifs des politiques environnementales ont été analysés en examinant aussi bien les coûts que les avantages sur les plans environnemental et financier. Il ressort des éléments d'appréciation que les ménages à faible revenu ont tendance à être davantage exposés aux risques et dangers environnementaux et davantage mis à contribution par ces politiques. Face à ces problèmes de répartition, les pouvoirs publics peuvent opter, par exemple, pour l'atténuation ciblée des risques, la compensation financière ou la fourniture de services environnementaux.

Des travaux d'évaluation sont en cours sur les liens généraux entre la santé et l'environnement, avec notamment des analyses intégrées du rapport coût-efficacité et des travaux sur la coordination des politiques relevant des deux sphères. A l'occasion d'une récente session spéciale sur les coûts de l'inaction des pouvoirs publics, l'EPOC s'est penché sur les coûts sanitaires imputables à l'absence de mesures adéquates de réduction de la pollution de l'air et de l'eau. Les premiers éléments donnent à penser qu'il pourrait être moins coûteux de prendre des mesures pour faire baisser la pollution que de soigner les maladies qu'elle induit. D'autres initiatives visent à étudier dans

quelle mesure les conditions ambiantes peuvent entraîner des risques pour la santé et la sécurité dont pâtissent dans une large mesure les enfants.

Social

Politique sociale

Les problèmes sociaux et leurs répercussions économiques sont depuis longtemps au programme du Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE (Comité ELSA), au travers d'activités consacrées à l'emploi, à la répartition du revenu, au niveau de vie, à la santé, au vieillissement, aux migrations internationales, etc. En 2002, le Comité ELSA a entamé un examen des aspects sociaux du développement durable qui a abouti à un rapport sur le rôle de la protection sociale. Un cadre a ainsi été défini pour analyser les enjeux à long terme de la durabilité des systèmes de protection sociale dans les pays de l'OCDE sous l'angle de la démographie, des structures familiales, des marchés du travail et de l'équité. Une protection sociale qui maintient le bien-être des citoyens contribue à la fois à la croissance économique et à la protection de l'environnement. Des analyses sont actuellement menées avec le Département des affaires économiques sur la définition et la mesure d'autres indicateurs de la prospérité des pays et du bien-être de leurs citoyens, afin de compléter les concepts économiques tels que le produit intérieur brut (PIB).

En dépit des vastes travaux réalisés par l'OCDE sur les préoccupations sociales et les aspects sociaux de la croissance économique, cet élément demeure le maillon faible dans l'optique d'une définition opérationnelle du développement durable. La mesure de la cohésion sociale et du capital social s'est révélée particulièrement ardue. A ce stade, si les articulations entre aspects sociaux et économiques – en ce qui concerne l'emploi et la répartition du revenu, par exemple – ont été bien étudiées, il n'en va pas de même, beaucoup s'en faut, des liens social-environnement. Accorder la priorité aux aspects sociaux du développement durable et assurer leur intégration opérationnelle avec les dimensions économique et environnementale fait partie des défis à relever.

Politique de l'éducation

Les aspects sociaux de l'éducation font partie des grands axes des activités du Comité de l'éducation, qui s'y intéresse au travers de ses analyses sur l'apprentissage tout au long de la vie, la cohésion sociale, le développement des compétences requises dans l'économie du savoir,

l'éducation pour tous et la valorisation du capital humain. Des analyses ont également été réalisées en vue de mieux définir et mesurer les notions du capital social. Auparavant, le Comité de l'éducation a mené des projets sur l'éducation à l'environnement en coopération avec l'initiative Action de l'école en faveur de l'environnement (ENSI), lancée en 1986, qui prônait l'intégration de la sensibilisation à l'environnement dans les programmes d'enseignement et les systèmes éducatifs.

Améliorer la durabilité des bâtiments et équipements éducatifs est parmi les grands objectifs du Programme pour la construction et l'équipement de l'éducation. Dans le cadre du Programme sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur, de nouveaux travaux sont envisagés sur le développement durable de ces établissements. A l'occasion de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014), le Comité de l'éducation envisage de lancer des projets susceptibles de renforcer la contribution de l'éducation à la réalisation des objectifs du développement durable.

Politique à l'égard des consommateurs

Etant donné l'importance de l'information des consommateurs et de la sensibilisation du public pour stimuler le développement durable dans les secteurs public et privé, il est essentiel de concevoir des instruments pour promouvoir la consommation durable. Les modes de production et de consommation durables, l'un des thèmes du moment de la CDD-ONU, ont fait précédemment l'objet de travaux de l'OCDE. En 2001 s'est tenu un atelier de l'EPOC sur l'information, les décisions de consommation et la consommation écologiquement viable. L'année suivante, une publication a fait la synthèse des travaux de l'EPOC sur la consommation durable des ménages, qui avaient analysé les incidences sur l'environnement dans cinq domaines : alimentation, tourisme, énergie, eau et production de déchets. Afin de prolonger cette activité, un projet reposant sur des enquêtes est en cours dans le but de mieux cerner les modes de consommation des ménages et, partant, d'améliorer l'efficacité des politiques environnementales. Dans le cadre de son programme de travail, l'EPOC a aussi mené des activités sur l'écologisation des marchés publics, thème qui a fait l'objet d'une Recommandation du Conseil de l'OCDE en 2002. Le Comité de la politique à l'égard des consommateurs de l'OCDE a également travaillé sur la problématique de la consommation durable et préparé en 2000 un rapport de synthèse.

Economie

Politique fiscale

Les réunions conjointes d'experts sur la fiscalité et l'environnement ont donné lieu à de nombreuses analyses des taxes liées à l'environnement, y compris en ce qui concerne certaines dimensions sociales. Bien que l'OCDE le préconise depuis plusieurs dizaines d'années, le recours aux taxes et à d'autres instruments économiques pour traiter les problèmes d'environnement continue de se heurter à un certain nombre d'obstacles. Ainsi, les taxes liées à l'environnement peuvent avoir un effet négatif sur la compétitivité internationale de certains secteurs et entreprises, qui auront de ce fait plus de mal à rivaliser avec leurs concurrents des pays où ces taxes n'existent pas. D'un point de vue social, elles peuvent se répercuter défavorablement sur des régions particulières ou mettre plus lourdement à contribution celles qui ont le moins de moyens. Rares sont donc les cas où des grands secteurs de production de l'économie se sont vu appliquer de façon systématique des taxes liées à l'environnement, bien que celles-ci présentent de nombreux avantages par rapport aux instruments réglementaires en termes d'efficacité économique et d'efficacité par rapport au coût.

Des études de cas ont été consacrées à certaines taxes liées à l'environnement dans des pays et secteurs particuliers. Elles ont livré des enseignements sur l'économie politique de la mise en place de ces instruments, qui seront résumés dans un rapport sur les conséquences des travaux récents menés dans ce domaine pour l'action des pouvoirs publics. Au vu des simulations portant sur la sidérurgie et l'industrie du ciment et d'un certain nombre d'études de cas – prélèvements liés au changement climatique et taxes sur les véhicules lourds et les excédents d'éléments nutritifs –, il apparaît que les entreprises d'un même secteur ne sont pas toutes touchées de la même façon par les taxes, car leurs consommations intermédiaires et le profil de leurs émissions varient. Les ajustements intervenant sur les marchés connexes doivent être pris en compte, dans la mesure où ils impliquent le transfert d'une partie de la pression fiscale sur les fournisseurs ou les clients. Les effets indésirables sur la répartition des revenus peuvent être traités par le biais des régimes de sécurité sociale ou au moyen d'abattements fiscaux ou de crédits d'impôt.

Des mesures complémentaires peuvent être prises par les pouvoirs publics pour atténuer l'impact économique des taxes liées à l'environnement sur les entreprises. Par exemple, il est possible d'exonérer une faible proportion des émissions ou d'établir des mécanismes offrant une

compensation modeste. Cependant, dans beaucoup de pays, les secteurs les plus polluants ont été exonérés des taxes liées à l'environnement à cause des répercussions sur la compétitivité. Plus les pays adoptant de telles taxes seront nombreux, plus les conséquences pour la compétitivité des secteurs concernés sur les marchés internationaux seront restreintes.

L'acceptation politique des taxes liées à l'environnement suppose que la population soit sensibilisée aux problèmes d'environnement auxquels elles s'attaquent et qu'elles soient perçues comme un instrument équitable. D'où la nécessité d'informations publiques exactes et bien ciblées démontrant que tous les moyens d'action – et pas seulement les instruments économiques – peuvent avoir des effets indésirables sur la répartition des revenus. D'où aussi la nécessité d'associer les acteurs concernés à l'élaboration des politiques.

En dépit de leurs multiples avantages, les taxes liées à l'environnement restent insuffisamment utilisées à cause de leurs effets perçus comme négatifs sur le plan social et sur la compétitivité. De nouvelles analyses seront consacrées à ces dimensions et évalueront les possibilités de mieux concilier les facteurs environnementaux, économiques et sociaux par le recours à des instruments tels que les crédits d'impôt et les ajustements fiscaux aux frontières. En outre, les travaux se poursuivent sur l'emploi de différentes panoplies de mesures – taxes, permis négociables, réglementations, approches volontaires – dans le cadre de ces arbitrages. A cette fin, l'OCDE a constitué une base de données sur les instruments de la politique de l'environnement autres que les réglementations qui sont appliqués dans les pays membres (www.oecd.org/env/policies/database)

Subventions

Depuis trois ans, l'OCDE mène un projet sur les subventions dommageables pour l'environnement, qui a donné lieu à des ateliers en 2002, 2003 et 2005. Il s'agit là de l'activité la plus interdisciplinaire de l'OCDE, puisqu'elle fait intervenir les directions et les comités travaillant sur les échanges, l'industrie, l'agriculture, la pêche, l'énergie, les transports et l'environnement. Avec les réglementations, les subventions figurent parmi les principaux instruments employés par les gouvernements, de sorte que l'analyse de leurs effets sur le développement durable s'impose tout naturellement. Les aides publiques sont souvent à l'origine de distorsions sur les plans économique, environnemental et social, et elles peuvent avoir des conséquences imprévues. Cependant, les subventions peuvent aussi appuyer des objectifs économiques, environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont utilisées pour financer des biens publics comme la recherche fondamentale et la protection des aménités écologiques.

Les travaux d'analyse de l'OCDE dans ce domaine ont visé principalement à définir les subventions, à améliorer leur mesure et à évaluer le contexte politique dans lequel elles s'inscrivent. Pour des raisons pratiques et historiques, le champ couvert par les activités de collecte de données varie selon les secteurs (par exemple, le soutien des prix du marché et les dépenses fiscales peuvent ou non être comptabilisés en plus des paiements directs). Les plus gros progrès ont été réalisés dans la mesure des aides à l'agriculture (grâce à l'indicateur d'estimation du soutien aux producteurs, ESP), aux pêcheries et au charbon. L'OCDE a aussi dressé une « liste d'éléments clés » pour aider les responsables gouvernementaux à identifier les subventions dont la suppression serait bénéfique pour l'environnement. En effet, les subventions peuvent être préjudiciables à l'environnement si elles encouragent une surconsommation de combustibles fossiles et d'autres moyens de production ou si elles entraînent une surexploitation de ressources (stocks halieutiques, par exemple). La liste d'éléments clés a été appliquée dans le cadre d'études de cas des secteurs de l'agriculture, de la pêche, des transports, de l'énergie et de l'eau.

Plus récemment, des travaux ont été entrepris pour mieux cerner le rôle des accords commerciaux à l'appui de la réforme des subventions dommageables pour l'environnement. Les subventions sont soumises à des disciplines dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), car elles peuvent entraîner des distorsions des échanges internationaux. En faisant ressortir que beaucoup d'entre elles ont en plus des effets négatifs sur l'environnement, on pourrait favoriser un meilleur ciblage des subventions et appuyer les efforts de réforme. Les discussions sur les subventions tenues à l'OMC (lors de la négociation d'accords commerciaux régionaux) et dans le contexte des projets d'accords sur l'acier et la construction navale facilités par l'OCDE, de même que les accords conclus par les organismes de crédit à l'exportation, ont plus de chances de déboucher sur des résultats propices au développement durable si les effets économiques mais aussi environnementaux des subventions sont pris en considération.

Les travaux actuels de l'OCDE sur les subventions visent avant tout à comprendre les obstacles qui entravent leur réforme dans les différents pays et secteurs. L'étude en collaboration des effets économiques, environnementaux et sociaux des subventions pourrait fournir des arguments solides en faveur de leur suppression et aider à surmonter les objections des groupes d'intérêts. Cette approche intégrée est utilisée par le Comité des pêcheries de l'OCDE. La constitution d'une base de données harmonisées sur les subventions dans différents secteurs est inscrite au programme de travail sur le développement durable.

Politique industrielle

Malgré le rôle important des entreprises dans la mise en place de la durabilité, les politiques industrielles n'ont été analysées qu'occasionnellement sous l'angle du développement durable. Au sein de l'OCDE, les travaux sur le gouvernement d'entreprise et la responsabilité sociale des entreprises s'intéressent désormais surtout aux entreprises multinationales, et plus particulièrement aux incidences liées à l'investissement étranger et à celles exercées sur les pays non membres de l'OCDE. Un forum de la politique de l'entreprise et de l'industrie sur le thème « favoriser la gestion environnementale dans les entreprises » a été parrainé par le Comité de l'industrie en 2000. Cependant, il n'a pas eu de suites dans le cadre de cet organe, bien que les participants aient conclu à la nécessité de « trouver des moyens pour redéfinir les mesures de protection de l'environnement imposées par les pouvoirs publics en opportunités pour les entreprises » et de « renforcer les liens entre les résultats environnementaux et financiers dans les entreprises ».

Des analyses antérieures du Comité de l'industrie ont examiné le rôle de l'industrie des biens et services environnementaux, qui sont employés pour maîtriser et réduire la pollution et pour dépolluer. Une conférence tenue en 1994 s'est penchée sur la définition de cette industrie et sur les moyens d'améliorer la collecte de données la concernant, afin d'étudier son rôle dans la croissance économique aussi bien que dans la protection de l'environnement. Aujourd'hui, ce sujet est toujours d'actualité dans le contexte de la libéralisation des échanges de biens et services environnementaux. Par ailleurs, le successeur du Comité de l'industrie, le Comité de l'industrie et de l'environnement de l'entreprise (CIEE), a consacré en 2002 une analyse aux moyens de sensibiliser davantage les petites et moyennes entreprises (PME) à l'environnement et d'améliorer leurs performances en la matière. L'édition 2005 des Perspectives de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat reconnaît l'importance de la responsabilité sociale de l'entreprise en tant que stratégie centrale de développement pour les PME.

En juin 2005 s'est tenue sous l'égide de l'EPOC une conférence sur les effets des politiques de l'environnement (et d'autres facteurs) sur le comportement environnemental des entreprises. Les analyses réalisées à cette occasion reposaient sur des enquêtes originales auprès des entreprises, qui avaient permis de recueillir des données sur plus de 4 000 établissements, petits et grands, dans 24 secteurs et sept pays de l'OCDE. Elles montrent que les politiques publiques ont un impact sensible et que leur sévérité perçue est un facteur important qui joue en faveur de la gestion environnementale, de l'innovation et de l'amélioration des performances environnementales. En règle générale, la probabilité qu'un

établissement soit doté d'un système de management environnemental (SME) est corrélée positivement avec la taille, l'appartenance à une entreprise comptant plusieurs établissements, la rentabilité, la présence sur les marchés internationaux, l'implantation du siège de l'entreprise à l'étranger, la présence de dirigeants de qualité et celle d'incitations réglementaires positives. L'existence d'aides financières publiques exerce également une influence importante, surtout sur les établissements de petite et moyenne taille. Il ressort aussi des analyses que l'amélioration des performances environnementales rejaillit positivement sur la rentabilité de l'entreprise.

Politique scientifique et technologique

Depuis les années 90, le Comité de la politique scientifique et technologique (CPST) procède à des analyses des interactions entre la science, la technologie et l'environnement. Les premiers travaux ont étudié la manière dont la science répond aux menaces environnementales. Ils ont aussi tenté de donner une définition et de suivre l'évolution des dépenses de recherche-développement (R-D) liées à l'environnement de l'industrie et des pouvoirs publics. A l'occasion d'un atelier sur l'innovation et l'environnement tenu en 2000, on s'est interrogé sur la façon dont la politique de l'environnement pourrait stimuler l'innovation technologique et dont la politique de l'innovation pourrait favoriser un développement écologiquement viable. D'autres ateliers ont examiné le rôle des prévisions technologiques dans l'identification des préoccupations d'environnement futures et la détermination de ripostes originales, ainsi que les liens entre technologie, économie et environnement, notamment sous l'angle de la modélisation économique.

Les biotechnologies – notamment leur contribution au développement agricole et industriel et les questions qu'elles soulèvent sur le plan de la santé et de la sécurité de l'environnement – font l'objet de travaux particuliers de l'OCDE. Le CPST travaille sur les tendances de l'économie fondée sur le vivant, qui fait appel aux biotechnologies, aux matières premières issues de la biomasse et aux bioprocédés dans la production industrielle. Menés sous l'égide du Comité des produits chimiques, les travaux de l'OCDE sur la prévention des risques biotechnologiques visent à promouvoir une harmonisation entre les pays membres en ce qui concerne la déclaration et l'homologation des produits issus des biotechnologies, tels que les plantes cultivées et les microorganismes génétiquement modifiés, ainsi que les nouveaux aliments destinés à l'alimentation humaine et animale. Un mécanisme d'échange d'informations sur les réglementations et des bases de données à l'appui de ce processus ont été créés et sont accessibles sur le site BioTrack Online.

En 2004, le développement durable figurait à l'ordre du jour de la réunion du CPST au niveau des ministres, qui a adopté une Déclaration sur la coopération scientifique et technologique internationale en faveur du développement durable. Entre autres initiatives, les ministres sont convenus de prendre les mesures nécessaires pour renforcer les programmes et instruments nationaux et régionaux existants de financement de la recherche-développement, de manière à soutenir la collaboration internationale dans la science et la technologie au service du développement durable, s'agissant notamment d'informer les citoyens, de sensibiliser le public et de renforcer les capacités d'innovation dans les pays en développement. Un bilan des progrès accomplis au regard de ces objectifs sera fait dans trois ans.

En novembre 2005 a eu lieu une conférence sur la coopération scientifique et technologique internationale au service du développement durable ; des sessions ont été consacrées aux activités scientifiques et technologiques en coopération pour renforcer les capacités et établir des partenariats et des réseaux, ainsi qu'à des thèmes particuliers comme les technologies au service de la gestion de l'eau et de l'efficacité énergétique. Comme indiqué dans les objectifs de la conférence, des travaux complémentaires pourraient être entrepris pour déterminer comment améliorer les modalités de la coopération internationale afin de développer les capacités scientifiques et technologiques, renforcer le transfert de connaissances et de technologies et créer des réseaux de savoir efficaces.

International

Politique commerciale

Le Comité des échanges aborde à l'occasion des aspects sociaux et des incidences économiques dans le cadre des travaux qu'il mène à l'appui de la poursuite de la libéralisation des échanges. L'une de ses activités antérieures a examiné les liens entre normes du travail et commerce international. Un projet récent sur les échanges et l'ajustement structurel a permis de mettre en évidence, pour les pays développés et les pays en développement, les conditions nécessaires à la réussite de l'ajustement structurel induit par les échanges, qui suppose le redéploiement de la main-d'œuvre et du capital vers des utilisations plus efficaces, tout en limitant les conséquences de l'ajustement pour les individus, les communautés et la société dans son ensemble.

La plupart des analyses touchant aux échanges réalisées dans le cadre des travaux sur le développement durable sont dues au Groupe de travail

conjoint sur les échanges et l'environnement (GTCEE). Créé en 1990, celui-ci s'est à l'origine chargé d'analyser les incidences des échanges sur l'environnement et celles des politiques environnementales sur les échanges, et il s'est attaché à élaborer des orientations pour le recours à des mesures commerciales dans la mise en oeuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement. Il a également procédé à des analyses des subventions dommageables pour l'environnement et de leurs conséquences sur le plan des échanges.

Les travaux récents ont été consacrés aux marchés des biens et services environnementaux et aux effets des prescriptions environnementales sur l'accès des pays en développement aux marchés. Le groupe a tenté de définir les biens et services environnementaux, catégorie susceptible de faire l'objet d'une libéralisation des échanges. Cependant, la définition de ces biens en termes commerciaux appelle des négociations supplémentaires afin d'harmoniser l'attribution de codes aux produits dans les nomenclatures tarifaires nationales. Des travaux connexes visent à identifier les déterminants de la demande de biens environnementaux à partir d'études de cas. Les marchés les plus importants sont ceux de la distribution d'eau et du traitement des eaux usées, de la gestion des déchets solides, de celle des déchets dangereux et de la lutte contre la pollution atmosphérique. La libéralisation des échanges de ces biens et services pourrait se traduire par des gains réels pour les pays importateurs comme pour les pays exportateurs, et ce quelque soit leur stade de développement.

Des analyses sont aussi en cours sur les difficultés d'accès aux marchés que rencontrent les exportateurs des pays en développement en raison des prescriptions environnementales et sanitaires. Les préoccupations concernent l'accès à l'information et les problèmes d'adaptation aux règlements et normes techniques. Tirant les enseignements de plus d'une vingtaine d'études de cas, le GTCEE estime que les incidences défavorables sur les échanges pourraient être réduites au minimum en s'attaquant au problème des flux d'information et en répondant aux besoins de renforcement des capacités des exportateurs des pays en développement, ainsi qu'en modifiant les procédures suivies par les pays importateurs pour élaborer, mettre en oeuvre et réexaminer les règlements et les normes. En novembre 2005, un forum sur « l'assistance technique et le renforcement des capacités dans l'optique des échanges et de l'environnement » a été organisé avec l'Organisation des Etats américains (OEA).

En 2003, le Groupe de travail de l'OCDE sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation est convenu de faire évoluer son accord facultatif de 2001 sur des approches communes pour l'évaluation environnementale des projets donnant lieu à des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, en le transformant en une série de Recommandations du Conseil de

l'OCDE sur des approches communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. Afin de réduire les risques d'incidences environnementales et sociales négatives, les pays ont décidé de classer par catégorie les projets qui font l'objet d'une demande de soutien public et de soumettre les plus « sensibles » d'entre eux à une évaluation environnementale. En outre, les participants à l'Arrangement relatif aux crédits à l'exportation ont adopté en 2005 un programme expérimental sur deux ans qui vise à promouvoir le recours aux énergies renouvelables et à accroître l'accès à une eau de consommation salubre et à l'assainissement par le rééchelonnement des échéances des crédits à l'exportation correspondants ; par ailleurs, ils examineront des principes directeurs pour l'évaluation de l'impact des aménagements hydroélectriques sur l'environnement.

Politique en matière d'investissement international

Les *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* recouvrent des aspects essentiels du développement durable. Leur supervision est du ressort du Comité de l'investissement. Les Principes directeurs forment un ensemble de recommandations facultatives destinées aux entreprises multinationales et portant sur tous les principaux aspects de l'éthique des affaires, dont l'emploi et les relations professionnelles, les droits de l'homme, l'environnement, la publication d'informations, la lutte contre la corruption, les intérêts des consommateurs, la science et la technologie, la concurrence et la fiscalité. Trente-neuf pays (membres de l'OCDE et non membres) y ont adhéré, et si les Principes directeurs n'ont pas de caractère obligatoire pour les entreprises, les autorités de ces pays sont tenues de promouvoir leur mise en oeuvre auprès des entreprises opérant sur ou depuis leur territoire. D'après une récente étude comparative des Principes directeurs et du Contrat mondial des Nations Unies, ces deux instruments sont parmi les initiatives les plus importantes, à l'échelle mondiale, pour la promotion de la responsabilité des entreprises, et ils se complètent et se renforcent mutuellement à bien des égards.

Les travaux récents ont visé à aider les entreprises, les pouvoirs publics et les représentants de la société civile à se servir des Principes directeurs pour améliorer les performances environnementales des entreprises. Le volet environnemental des Principes directeurs a d'ailleurs été le thème de la table ronde annuelle de l'OCDE sur la responsabilité des entreprises qui s'est tenue en juin 2004. Les discussions ont porté sur les difficultés particulières que doivent surmonter les petites et moyennes entreprises, sur les questions liées à la santé et à la sécurité, sur la gestion du risque environnemental et sur la nécessité de capter davantage l'attention. En 2005, la table ronde s'est penchée sur la mise en oeuvre des Principes directeurs dans les zones de

gouvernance déficiente – une problématique importante dans l’optique du développement social, économique et environnemental de beaucoup de nations parmi les plus pauvres de la planète.

Pour sa part, le Groupe de travail de l’EPOC sur les questions d’environnement mondiales et structurelles a examiné les possibilités de maximiser la contribution de l’investissement direct étranger à la réalisation des objectifs mondiaux découlant des accords multilatéraux sur l’environnement (AME), tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la lutte contre la désertification et le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d’ozone. Des synergies entre les objectifs environnementaux des AME et les objectifs des investisseurs privés sont possibles grâce au transfert de technologie, au développement des marchés des biens et services environnementaux, au renforcement des capacités et à l’éducation du public. Des travaux analytiques ont également été consacrés aux moyens d’élargir le recours aux instruments d’évaluation environnementale dans les pays en développement pour apprécier l’impact de l’aide publique au développement (APD), des flux financiers privés et des fonds provenant des banques multinationales d’investissement.

Politique en matière de développement

A la base des activités de l’OCDE concernant le développement, il y a la reconnaissance du fait qu’il est de la responsabilité collective de la communauté internationale, et en particulier de l’OCDE, de lutter contre la pauvreté absolue et de façonner la mondialisation de manière qu’elle profite aux pauvres de la planète. Les travaux de l’Organisation sur le développement dans les pays non membres sont menés par la Direction de la coopération pour le développement (DCD), le Centre de développement et le Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest, en liaison avec la stratégie générale d’ouverture de l’OCDE, dont la mise en oeuvre est assurée par différentes directions et dont la coordination incombe au Centre pour la coopération avec les non-membres (CCNM). Peu à peu, ils ont évolué vers une prise en compte accrue des aspects environnementaux et sociaux en plus des facteurs purement économiques de la croissance.

L’intérêt ne se limite plus à l’aide publique au développement (APD) exprimée en termes monétaires, il se porte aussi sur l’accroissement de l’efficacité de l’aide par le renforcement des capacités des pays en développement, et ce sur plusieurs plans : 1) économie – investissement, fiscalité, budgets et gestion publique, échanges, entrepreneuriat, technologie, développement local ; 2) environnement – évaluations environnementales,

gestion efficace des ressources, préservation de la biodiversité, action face au changement climatique ; et 3) aménités sociales – bonne gestion des affaires publiques, égalité homme-femme, équité, santé, éducation. Outre les organes de l'OCDE traitant spécifiquement des pays non membres, plusieurs autres comités ont travaillé sur ces questions. Le Comité d'aide au développement (CAD) joue un rôle clé à cet égard, ses activités visant notamment à coordonner l'aide bilatérale des donateurs membres de l'OCDE et à améliorer son efficacité.

La majorité des analyses porte sur les aspects économiques et sociaux du développement, bien que des travaux notables soient également consacrés par l'OCDE à l'articulation entre développement et environnement. Un grand nombre d'études et d'ateliers visent à déterminer comment renforcer de manière générale les politiques et réglementations environnementales et leur application dans les pays en développement, ainsi qu'à examiner des questions d'environnement spécifiques – eau, assainissement, biodiversité, pollution, etc. – dans le contexte de différentes parties du monde en développement, dont l'Afrique, l'Asie du Sud-Est, l'Amérique latine et les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC). Dans le domaine fiscal, des analyses récentes ont montré comment les pays en développement pouvaient lever des ressources et favoriser les objectifs environnementaux par des mesures de tarification des ressources naturelles, la réforme des subventions et de la fiscalité liées aux produits, des mesures de couverture des coûts telles que la perception de redevances d'utilisation sur l'eau et l'énergie, ainsi que l'instauration de redevances de pollution.

En 2002 a été lancé un projet conjoint EPOC-CAD en vue d'étudier les synergies et les arbitrages entre le changement climatique, la gestion des ressources naturelles et le développement économique. Les six études de cas réalisées ont montré que le changement climatique pouvait avoir des répercussions importantes, et qu'une meilleure gestion des écosystèmes et des ressources naturelles pouvait être porteuse d'avantages significatifs sur le plan du développement économique. Une réunion du Forum mondial sur le développement durable a ensuite conclu que les choix énergétiques et les décisions en matière d'infrastructures de transport, d'occupation des sols et de foresterie rejailliront sur les émissions futures de gaz à effet de serre, ainsi que sur le rythme et l'ampleur des changements climatiques dans les pays en développement. Il faut parvenir à une prise en compte systématique des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à la modification du climat dans les stratégies de développement et les projets financés par l'APD. A cet égard, le CAD est convenu en 2004 des conditions et modalités d'une comptabilisation éventuelle dans l'APD des dépenses relatives au Mécanisme pour un développement propre (MDP).

Une tentative concertée d'accroître la cohérence des politiques a été entreprise dans le cadre des activités de l'OCDE sur le développement, comme en témoigne le récent rapport *Faire reculer la pauvreté*, qui expose le rôle de l'Organisation dans les partenariats oeuvrant à l'appui des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Un certain nombre d'études et d'ateliers sont prévus pour favoriser une plus grande cohérence entre les politiques de développement des pays de l'OCDE et celles qui sont menées dans le domaine macro-économique et en matière d'agriculture, de pêche, de migrations, d'échanges, d'environnement, de santé, de science et de technologie. En outre, une réunion conjointe des ministres chargés de l'environnement et du développement aura lieu en 2006, en vue de produire un « plan d'action commun » pour appuyer l'intégration des problématiques de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté au niveau des pays.

Le développement durable dans les analyses sectorielles

L'OCDE compte plusieurs comités et organes qui se consacrent à des problématiques sectorielles : agriculture, pêcheries, énergie, transports et industrie. Traditionnellement, les travaux de l'OCDE sont tournés vers l'analyse économique et portent, par exemple, sur l'efficacité de la gestion, les problèmes de sécurité, les échanges, les subventions et la compétitivité. Ce chapitre examine de quelle façon les préoccupations environnementales ou sociales – ou les deux – ont été prises en compte dans les études sectorielles conduites à l'OCDE, et dans quelle mesure l'analyse a été élargie à des pays non membres de l'Organisation.

Jusqu'à présent, la plupart des analyses sectorielles menées à l'OCDE ont porté sur des aspects purement économiques ou sur la dimension économique de préoccupations d'environnement. Dans le contexte de certaines activités sectorielles – agriculture et pêche –, un cadre plus intégré axé sur le développement durable a été adopté pour analyser les questions économiques, environnementales et sociales sur le plan national et au niveau mondial, mais cette démarche n'en est qu'à ses débuts. Les travaux consacrés à d'autres secteurs – énergie et transports, par exemple – privilégient dans une large mesure l'étude des problèmes économiques et environnementaux dans le contexte national, bien qu'elles abordent certains problèmes sociaux. Enfin, l'analyse des dimensions environnementale et sociale fait largement défaut dans l'étude des industries manufacturières et des services, à l'exception du tourisme.

Agriculture

De nombreuses études sur les interactions entre l'agriculture et l'environnement ont été conduites par le Groupe de travail mixte sur l'agriculture et l'environnement. Elles sont résumées dans un récent rapport de synthèse sur les enseignements de dix ans de travaux de l'OCDE. Celui-ci constate que depuis le début des années 90, les performances environnementales de l'agriculture se sont globalement améliorées dans les pays de l'OCDE, comme en témoignent les indicateurs agro-environnementaux, qui montrent une baisse des excédents d'éléments

nutritifs dans les ressources en eau et un recul de l'érosion des sols. En revanche, la consommation d'eau et de pesticides a augmenté et les émissions de gaz à effet de serre ont progressé en moyenne, cependant que le bilan en matière de préservation de la biodiversité et des paysages est mitigé. De plus, étant donné que le soutien public à l'agriculture reste dominé par les subventions liées à la production, il peut en résulter des incitations à adopter des pratiques dommageables pour l'environnement (utilisation plus intensive de produits agrochimiques, par exemple) et à mettre en production des terres écologiquement sensibles. L'OCDE appelle depuis longtemps les gouvernements à supprimer progressivement les mesures de soutien à la production agricole et les aides à l'agriculture qui faussent le jeu des échanges, et à adopter parallèlement des mesures ciblées pour protéger et améliorer l'environnement.

Les relations entre agriculture, échanges et environnement ont été examinées au travers d'études de cas du secteur porcin, du secteur laitier et du secteur des grandes cultures. Il apparaît que la libéralisation des échanges s'est traduite par une certaine réorientation de la production vers les systèmes caractérisés par des coûts moins élevés et une consommation moindre d'intrants. Elle a réduit l'intensité de la production dans les pays qui procédaient traditionnellement à des apports élevés d'engrais et de pesticides, mais a amplifié les pressions exercées sur l'environnement là où la production a augmenté. Il ne semble guère établi que les réglementations environnementales influent sensiblement sur la compétitivité des producteurs.

Le Comité de l'agriculture s'attache de plus en plus à inscrire ses travaux dans une perspective de développement durable. Une récente analyse des produits de base issus de la biomasse agricole s'est penchée sur les aspects économiques, environnementaux et sociaux de l'exploitation de cette source d'énergie potentielle. Si les biocarburants restent coûteux par rapport aux combustibles fossiles, c'est surtout parce que les coûts et avantages socio-économiques et environnementaux externes ne sont pas pris en compte. Bien que le progrès technique fasse baisser le prix des produits issus de la biomasse, des mesures s'imposent pour réduire les coûts technologiques, établir des normes et lignes directrices et créer des « marchés du carbone » à l'appui de ces produits. Après l'analyse de la biomasse agricole sous l'angle de la durabilité, des marchés et des politiques, un atelier sera consacré aux préoccupations quant au caractère durable des liens entre eau et agriculture.

Une base de données ouverte au public sur les mesures prises par les gouvernements pour traiter les problèmes d'environnement en agriculture a été mise en ligne en juillet 2005 (www2.oecd.org/agr-envdbo/index.asp). Cet inventaire complète la base de données des estimations du soutien aux

producteurs (ESP), qui renseigne sur le niveau et les formes des aides à l'agriculture, ainsi que la base de données de l'OCDE sur les indicateurs agro-environnementaux. En outre, le Groupe de travail mixte a entrepris d'analyser les incidences de différentes mesures publiques sur l'environnement, en recourant à la modélisation (au moyen du modèle d'évaluation des politiques, ou MEP) et à des outils statistiques. Par ailleurs, le MEP est en cours de perfectionnement en vue de l'examen des répercussions de différentes mesures de politique agricole sur l'utilisation de terres et d'autres intrants.

Pêche

Le Comité des pêcheries a lui aussi commencé à étudier la gestion des pêcheries sous l'angle du développement durable, examinant tout à la fois les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Alors que précédemment, les analyses portaient surtout sur les questions économiques (coût et accès) et sur les mesures de lutte contre la pêche illégale, elles abordent à présent la cohérence des politiques dans la gestion des pêcheries, notamment les effets des aides publiques sur les pays de l'OCDE et les pays non membres. Des indicateurs de viabilité économique et sociale des pêcheries ont été mis au point. Une étude générale sur la gestion des pêcheries aujourd'hui a été publiée en 2005, et un inventaire en ligne des politiques et pratiques de gestion est tenu à jour.

L'impact économique et environnemental des aides financières publiques au secteur de la pêche a fait l'objet de nombreuses études, et l'accent est à présent mis sur les implications des subventions à la pêche pour le développement durable en général. Un cadre analytique a été adopté en vue d'examiner les effets des aides au secteur sur les stocks halieutiques, la rentabilité économique, les échanges, l'investissement dans la capacité des flottes, l'emploi, la croissance régionale et la cohésion sociale. Le but est de faire baisser les types de subventions qui concourent à la surexploitation des stocks halieutiques, à la pêche illégale et à la surcapacité des flottes.

En 2006 se tiendra un atelier conjoint avec le CAD sur la cohérence des politiques au service du développement dans le domaine de la pêche, qui visera à amplifier l'attention accordée à la gestion durable des pêcheries, des ressources de la mer et des écosystèmes marins, dans les pays développés comme dans les pays en développement. A partir d'études de cas de pays, des travaux d'analyse sont consacrés aux mesures permettant de prendre en compte les retombées des politiques nationales de la pêche et d'évaluer les incidences sur les objectifs internationaux de développement. La cohérence des politiques au service du développement est examinée sous l'angle des

moyens de subsistance et de la pauvreté, des résultats économiques, des conditions sociales et de l'approvisionnement alimentaire.

Energie

Le rôle de l'énergie dans le changement climatique a été au centre des travaux sur le développement durable menés par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), dont les activités tournent traditionnellement autour de la sécurité des approvisionnements énergétiques. La base de données constituée par l'AIE sur les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur énergétique fait apparaître tout l'éventail des instruments employés pour généraliser la prise en compte de l'impératif d'atténuation du changement climatique (<http://www.iea.org/dbtw-wpd/textbase/envissu/pamsdb/index.html>).

Une série d'analyses a souligné qu'il était possible d'accélérer le déploiement de technologies énergétiques plus efficaces et plus propres moyennant des politiques améliorées. En l'occurrence, il conviendrait notamment de faire évoluer les cadres réglementaires, d'accroître l'investissement dans la recherche-développement et d'amener la population à accepter de payer plus cher l'énergie. Il est particulièrement indispensable de progresser sur le front de l'amélioration de la consommation et du rendement énergétiques des véhicules, des appareils électriques et de l'éclairage, ainsi que dans l'industrie. Des mesures s'imposent également pour intégrer l'énergie éolienne et d'autres énergies renouvelables dans des réseaux électriques modernes. A long terme, la capture et le stockage du carbone pourraient représenter la clé pour réduire les émissions des centrales électriques au charbon.

S'agissant des aspects sociaux, les liens entre énergie et pauvreté ont été examinés dans l'édition 2004 de l'ouvrage *World Energy Outlook*, qui constate que l'énergie est indispensable au développement économique. Pour réduire de moitié la proportion des personnes très pauvres, il faudra rendre l'énergie commerciale plus accessible et plus abordable dans les pays en développement. Nombreuses sont les personnes privées d'électricité qui sont obligées, pour préparer à manger et se chauffer, d'avoir recours à la biomasse traditionnelle dans des conditions bien peu viables. La mise en place de services énergétiques contribuerait également à répondre à des besoins humains aussi élémentaires que l'alimentation et le logement, et appuierait la fourniture des services d'éducation et de santé publique nécessaires au développement social.

La contribution de l'énergie nucléaire à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur énergétique figure parmi les sujets étudiés par

l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN), en plus des thèmes traditionnels que sont la sûreté nucléaire, les déchets radioactifs, la radioprotection, les sciences et techniques nucléaires, les aspects économiques et le droit nucléaire. Dans un rapport récent sur les coûts de la production d'électricité, l'AIE et l'AEN ont analysé la compétitivité économique de différentes options et étudié les externalités telles que la sécurité des approvisionnements et les émissions de carbone. Précédemment, l'AEN avait examiné les coûts externes de la production électronucléaire. Les activités menées sur la société et l'énergie nucléaire sont consacrées notamment à la communication avec les intéressés au sujet des questions soulevées par cette énergie, l'accent étant mis en particulier sur les dimensions sociales de la sûreté et les questions liées à la gestion et l'évacuation des déchets. Cela étant, il est à noter que certains pays membres ne considèrent pas l'électronucléaire comme une option énergétique durable.

Transports

L'EPOC, l'AIE et la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) travaillent à l'évaluation des aspects des transports qui touchent à la durabilité : moteurs de la demande de transport et conséquences pour l'environnement ; amélioration des performances environnementales des véhicules et de l'usage des infrastructures ; mise en place de déplacements urbains plus durables ; et aspects sociaux tels que l'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux transports et la réduction du nombre d'accidents.

Dans le cadre de la première phase des travaux de l'EPOC sur le découplage entre les incidences des transports sur l'environnement et la croissance économique, il est apparu que le transport de marchandises allait progresser à mesure de l'expansion de l'économie, mais que ses externalités environnementales et sociales n'étaient qu'en partie répercutées sur les prix des véhicules, des carburants ou de l'usage des infrastructures. L'internalisation de ces incidences par la fiscalité et la réglementation procurerait des avantages environnementaux et économiques. Un constat similaire a été dressé concernant le transport de voyageurs. Des efforts s'imposent également pour réduire les incidences sur l'environnement du tourisme et des voyages d'agrément, notamment par avion, en internalisant les coûts pour l'environnement et en renforçant la disponibilité et la commodité de moyens de transport plus respectueux de l'environnement. Les travaux en cours consistent notamment en une étude approfondie des moyens d'action permettant d'atteindre cet objectif.

En 2004, la CEMT est convenue de recommandations concernant la tarification de l'usage des infrastructures et la perception de redevances

d'utilisation en vue de gérer la demande et d'internaliser les coûts des accidents, de la pollution et du bruit occasionnés par les transports routiers. A l'occasion d'un projet portant sur quelque 400 mesures relatives au changement climatique et au secteur des transports, il est apparu que les mesures axées sur la consommation spécifique moyenne de carburant étaient les mieux à même de faire baisser de façon quantifiable les émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, le durcissement des mesures de lutte contre les émissions entraîne une diminution notable des rejets de polluants locaux imputables aux véhicules à moteur, malgré l'accroissement du parc automobile et l'allongement des distances parcourues.

Dans le cadre d'une étude conjointe sur l'amélioration de la consommation spécifique moyenne de carburant des automobiles, l'AIE et la CEMT ont analysé des mesures en vue de rendre les utilitaires légers plus « sobres » et mis en évidence des technologies efficaces et économes pour réduire la consommation. En 2004, les participants à une réunion de la Table ronde sur le développement durable sont parvenus à la conclusion qu'il était possible de rendre les transports routiers plus durables, moyennant un investissement public de grande ampleur dans la R-D et les transports collectifs, l'achat par les administrations de véhicules fonctionnant aux carburants de substitution, la mise en place d'incitations à l'intention des consommateurs et la suppression des subventions qui ont pour effet indésirable d'accroître les émissions.

S'agissant des aspects sociaux des transports, un rapport sur la protection des enfants dans le contexte de la sécurité routière a montré comment faire baisser le nombre d'enfants victimes d'accidents de la circulation par l'éducation, la formation et la publicité, ainsi que par des normes de sécurité visant les véhicules et les vélos. La CEMT s'est par ailleurs accordée sur des recommandations en vue d'améliorer l'accès aux transports des personnes handicapées, moyennant l'élaboration de règlements et de lignes directrices à l'intention des constructeurs de matériel et des exploitants de services de transport, ainsi que des moyens pour assurer la mise en conformité.

Industries manufacturières

Malgré le maintien d'une division sectorielle au sein de l'OCDE – acier, pâtes et papiers, construction navale et autres industries –, rares sont les études consacrées au développement durable ou aux problèmes d'environnement dans des secteurs manufacturiers particuliers. Un examen des tendances et des préoccupations générales concernant l'environnement dans l'industrie manufacturière (chimie, sidérurgie, pâtes et papiers, textile, automobile, électronique, etc.) a été réalisé dans le cadre du premier

programme horizontal de l'OCDE sur le développement durable. Le Comité de l'acier a travaillé à l'occasion sur des problématiques environnementales – les méthodes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, par exemple – et abordé les aides liées à l'environnement lors de négociations sur la diminution des subventions.

En juin 2005, une rencontre de la Table ronde sur le développement durable consacrée à l'emploi d'accords sectoriels transnationaux pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre a montré l'intérêt des analyses sectorielles. Quatre secteurs manufacturiers – aluminium, ciment, acier et automobile – et la production d'électricité à partir de charbon ont été examinés sous l'angle des structures sectorielles, de la contribution aux émissions de gaz à effet de serre, des possibilités d'atténuation et des possibilités de recourir à un accord sectoriel.

L'AIE a étudié les incidences à court terme de l'atténuation du changement climatique par le biais de permis d'émission négociables visant les industries énergivores, en s'intéressant plus particulièrement à la compétitivité-coûts. Ont été analysés la production d'électricité, la sidérurgie, l'industrie du ciment et celle du papier, le secteur de l'aluminium et celui du raffinage du pétrole. Même mis en œuvre dans un groupe restreint de pays dont l'industrie est pour l'essentiel exposée à la concurrence de producteurs qui opèrent sans cette contrainte, un système de plafonnement et d'échange visant le CO₂ n'aurait que des effets modérés sur la plupart des secteurs. En revanche, l'étude a mis en évidence l'importance des effets indirects, en l'occurrence sur le prix de l'électricité, avec à la clé des conséquences défavorables pour les gros consommateurs comme les producteurs d'aluminium de première fusion.

L'industrie chimique fait l'objet d'une attention particulière au travers des activités du Comité des produits chimiques de l'OCDE, qui ont avant tout un caractère technique et ne font donc pas appel à des analyses économiques ou tournées vers le développement durable. Créé en 1971 afin de contribuer à assurer l'innocuité des produits et installations chimiques pour l'environnement et la santé humaine, le programme sur les produits chimiques a débouché sur de nombreux résultats : principes de bonnes pratiques de laboratoire, lignes directrices pour les essais établies d'un commun accord, système d'acceptation mutuelle des données, critères harmonisés de classification des substances chimiques dangereuses, principes de prévention des accidents chimiques, bases de données sur les inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes, harmonisation des données et des études pour l'homologation des pesticides.

Services

L'analyse du secteur des services, qui représente aujourd'hui plus de 70 % des emplois et de la valeur ajoutée produite dans les pays de l'OCDE, est axée sur des dimensions économiques telles que les mesures d'accroissement de l'innovation et de la productivité. Le Groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement travaille sur la libéralisation des échanges de services environnementaux, tandis que l'EPOC étudie des services environnementaux particuliers comme la gestion des déchets. Seul comité de l'OCDE consacré spécifiquement à une activité de services, le Comité du tourisme s'est intéressé à des problématiques environnementales telles que les effets écologiques des infrastructures touristiques et l'impact sur le développement rural. Des examens des politiques touristiques nationales évaluent les répercussions économiques, environnementales et sociales du tourisme et les efforts entrepris par les pays pour mettre en place à long terme un tourisme durable, y compris via l'écotourisme.

La mesure du développement durable

Des statistiques sur le développement durable sont nécessaires pour 1) montrer aux dirigeants et à la population les relations et les équilibres à respecter entre valeurs économique, environnementale et sociale, 2) évaluer les répercussions à long terme des décisions et comportements actuels et 3) suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du développement durable. Néanmoins, il se révèle difficile de définir des indicateurs simples et faciles à comprendre et qui, à la fois, ne dissimulent pas la complexité du développement durable. Le présent chapitre récapitule les travaux de l'OCDE sur la mise au point d'indicateurs du développement durable et sur les cadres comptables nécessaires à leur intégration.

Ces tâches se sont révélées difficiles du fait que les pays n'ont pas tous la même définition du développement durable et des indicateurs qui s'y rapportent. Chacun emploie un large éventail d'indicateurs pour suivre ses performances nationales en matière de développement durable. Au fil du temps, des cadres comptables améliorés pourraient être utilisés pour produire des statistiques du développement durable comparables à l'échelle internationale. Un Cahier statistique de l'OCDE (*Measuring Sustainable Development*) décrit les possibilités qui s'offrent et les obstacles à surmonter pour mesurer plus efficacement le développement durable.

Séries d'indicateurs

L'OCDE a développé une vaste gamme d'indicateurs économiques, environnementaux et sociaux pour suivre l'évolution de la situation dans les pays membres et certains pays non membres. La Direction des statistiques les a compilés dans une publication intitulée *Panorama des statistiques de l'OCDE 2005 : économie, environnement et société*. Dans le domaine économique, des indicateurs macroéconomiques et structurels sont conçus et utilisés par le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (Comité EDR) dans ses études économiques, mais aussi par d'autres comités. En ce qui concerne l'environnement, des indicateurs clés relatifs aux problèmes de pollution et de ressources naturelles sont publiés régulièrement et utilisés, tout comme les indicateurs

du « corps central » et « sectoriels », dans les examens environnementaux réalisés par l'OCDE. Dans le domaine social, l'Organisation publie périodiquement des indicateurs sociaux, sur la santé, sur le marché du travail et sur l'éducation. Il existe également des indicateurs sectoriels, tels que les indicateurs agro-environnementaux produits par le Comité de l'agriculture.

De nombreux pays et groupes rassemblent ces données sous la forme de listes d'indicateurs du développement durable. Toutefois, celles-ci ne portent pas toujours sur ce qui doit être mesuré ou n'indiquent pas comment les informations fournies par chaque indicateur peuvent être conjuguées de manière à former un ensemble intelligible. Bien qu'elles aient des éléments en commun, ces listes d'indicateurs varient également beaucoup en raison de la diversité que présentent les conditions, les politiques et les priorités des différents pays concernés. Un examen des indicateurs de développement durable assemblés par différents pays de l'OCDE dans le cadre des essais de la série proposée par la Commission du développement durable (CDD) des Nations Unies révèle la grande diversité des indicateurs choisis dans chacune des catégories et sous chacune des rubriques proposées.

Des séries réduites d'indicateurs « fondamentaux » ou « phares » ont aussi été développées, plus accessibles et plus faciles à appréhender que les listes plus longues. En 2001, dans la publication *Développement durable : Les grandes questions*, l'OCDE a proposé une série limitée d'indicateurs du développement durable destinés à déterminer si nous préservons notre patrimoine et satisfaisons nos besoins actuels de manière durable. Une combinaison d'indicateurs de différentes disciplines permet de communiquer simplement sur les aspects essentiels du développement durable. Cependant, ces séries d'indicateurs sont conçues non pas pour tracer un tableau complet des relations socio-économico-environnementales, mais pour rendre compte des principales tendances et pour attirer l'attention sur certains problèmes.

Les séries d'indicateurs fondamentaux du développement durable peuvent être utiles pour soumettre les performances et les politiques à des examens par les pairs. Ainsi, certains indicateurs sont à la base de la prise en considération des thèmes du développement durable dans les études conduites par le Comité EDR de 2001 à 2004. Néanmoins, les pays ont eu du mal à s'entendre sur une liste consensuelle d'indicateurs du développement durable, étant donné les différences que présentent leurs caractéristiques naturelles, leur structure industrielle et leurs paysages politique, culturel et social. Ils ont choisi ensemble trois sujets d'étude pour chacun d'entre eux, à partir d'une liste de sept thèmes faisant l'objet d'indicateurs.

Cadres comptables

En général, un cadre théorique est nécessaire pour organiser les indicateurs, renforcer leur cohérence et faciliter leur compréhension. Certains pays membres de l'OCDE ont retenu un cadre basé sur le « capital » pour structurer les indicateurs du développement durable, et mettent donc l'accent sur les stocks et les flux de différents types d'actifs nationaux : capital naturel, capital écologique, capital financier, capital humain, capital social, etc. Dans ce cas, la question de la durabilité consiste à se demander si les pays administrent leur base de ressources (richesse nationale reflétée dans les différentes catégories de capital) de telle sorte que sa préservation est assurée à long terme. Des travaux ont également été conduits en vue de développer des indicateurs de la viabilité des moyens d'existence, qui conjuguent des indicateurs économiques, environnementaux et sociaux axés à la fois sur la consommation actuelle et sur les besoins futurs.

Les indicateurs relatifs aux trois dimensions du développement durable illustrent les multiples aspects que les pays membres de l'OCDE jugent importants pour mesurer les progrès accomplis, mais ils n'apportent pas beaucoup d'informations sur les interactions entre variables. A cet égard, les cadres comptables peuvent apporter un éclairage s'ils permettent de représenter les relations entre indicateurs et de disposer d'une échelle commune pour comparer les situations. Ils sont employés depuis longtemps dans des évaluations intégrées et sont de plus en plus utilisés dans le domaine de l'environnement. Des comptes de flux ont été définis pour la pollution, l'énergie et l'utilisation de matières dans différents secteurs, de même que des comptes enregistrant les réserves de différents types de ressources naturelles. Ces comptes permettent de formuler des indicateurs de l'intensité et de la durabilité des modes actuels d'utilisation des intrants dans la production.

La *Recommandation du Conseil sur les flux de matières et la productivité des ressources*, adoptée en 2004, encourage l'OCDE à mettre au point des indicateurs de l'utilisation des ressources physiques à l'intérieur des pays et entre eux, ainsi que des outils de mesure de la productivité des ressources. Les travaux de l'OCDE sont axés sur la mise au point de comptes en unités physiques (en général en tonnes) relatifs à l'extraction, à la production, à la transformation, à la consommation, au recyclage et à l'élimination de différents types de matières. Le but est de constituer un cadre comptable commun permettant aux pays de collecter des données et de formuler des indicateurs sur les flux de matières. Le développement de comptes de flux de matières constitue le socle de l'évaluation du rendement d'utilisation des ressources des pays.

Le Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SCEE), conçu conjointement par plusieurs organisations internationales, dont l'OCDE, est une étape majeure dans la mise au point de ces comptes. Ce système complète les indicateurs économiques classiques tels que le PIB en fournissant un cadre commun utilisé pour observer les interactions entre l'économie et l'environnement. En reliant l'utilisation des ressources et l'activité économique, le SCEE autorise une conception plus fine des mesures destinées à découpler la dégradation de l'environnement du développement et de la croissance.

Quoi qu'il en soit, les comptes de cette nature exigent un grand nombre de données chiffrées. Par conséquent, en extraire des informations faciles à appréhender et politiquement utiles est une tâche complexe. Lors d'un atelier organisé par l'OCDE en 2003 et consacré à l'utilité des cadres comptables pour le développement durable, il a été observé que plusieurs bonnes pratiques existaient déjà, mais qu'elles étaient pour la plupart axées sur les relations entre « paires » de dimensions. Les cadres permettant de relier simultanément les trois piliers du développement durable continuent de faire défaut, notamment parce que peu de progrès ont été faits à ce sujet dans le domaine social.

Le développement durable dans les pays de l'OCDE

Les examens par les pairs constituent un mécanisme essentiel dans l'Organisation pour évaluer les performances d'un pays par rapport à celles des autres et pour partager des connaissances concernant des problèmes communs. Ils portent entre autres sur les politiques de coopération pour le développement (Comité d'aide au développement), sur les politiques de l'éducation (Comité de l'éducation), sur les politiques énergétiques (Agence internationale de l'énergie) et sur les politiques de l'innovation (Comité de la politique scientifique et technologique). Dans leur majeure partie, ces travaux n'évoquent pas le développement durable. Le présent chapitre porte sur les mécanismes d'examen dans le cadre desquels le développement durable a été abordé – ceux du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, du Comité des politiques d'environnement, du Comité des politiques de développement territorial et du Comité de la gouvernance publique.

Examens du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (Comité EDR)

Conformément au mandat ministériel de 2001, les examens des pays membres de l'OCDE conduits par le Comité EDR de 2001 à 2004 comprenaient une description des politiques nationales concernant certains domaines en rapport avec le développement durable. Pour chaque pays, les chapitres des Etudes économiques consacrés au développement durable portent sur trois domaines d'intervention des pouvoirs publics, choisis dans une liste de sept thèmes dont cinq sont en relation avec l'environnement (réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction de la pollution atmosphérique, réduction de la pollution de l'eau, utilisation durable des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, réduction de la production de déchets et amélioration de leur gestion) et deux en relation avec des questions sociales (améliorer le niveau de vie dans les pays en développement et garantir la viabilité des régimes de retraite). Le but était de déterminer dans quelle mesure les politiques permettaient de limiter les

coûts économiques de la réalisation des objectifs dans les domaines environnemental et social.

Il ressort de ces examens que, du fait que les politiques poursuivies sont relativement inefficaces, le renforcement du pilier environnemental du développement durable a un coût économique inutilement élevé. Lorsque c'est faisable, il est recommandé de remplacer les approches purement réglementaires par des instruments économiques qui concentrent les efforts de lutte contre la pollution dans les activités où les émissions peuvent être réduites au moindre coût. Cependant, ces instruments ne sont efficaces par rapport à leur coût que s'ils sont appliqués à toutes les sources d'un type donné de pollution ; les exonérations des taxes sur le carbone ou sur la pollution de l'eau dont bénéficient les activités les plus polluantes doivent être supprimées. Dans les cas où les approches réglementaires sont nécessaires, il est recommandé d'axer les réglementations sur les buts à atteindre en laissant aux agents économiques la liberté de choisir, pour les atteindre, le moyen le moins onéreux.

S'agissant des régimes de retraite, les pays sont encouragés à supprimer les incitations qui réduisent artificiellement la durée de la vie active. En ce qui concerne l'appui au pays en développement, il est recommandé aux pays membres de l'OCDE de réduire leur soutien à l'agriculture et de mieux cibler leur aide au développement. De manière générale, les examens soulignent l'utilité des analyses coûts-avantages et des analyses de l'impact des réglementations, qui contribuent à assurer l'intégration des politiques.

Le cycle des chapitres consacrés au développement durable a été achevé en 2004 et il n'y a plus de cadre défini pour prendre ces questions en considération dans les Etudes économiques. L'approche des problèmes structurels dans les examens du Comité EDR a évolué et l'accent est désormais placé sur les principaux enjeux auxquels chaque pays est confronté. Dans ce contexte, les questions de développement durable sont évoquées dès lors qu'elles représentent un enjeu important pour le pays concerné. Le Comité EDR a expressément demandé d'être attentif à ces questions, notamment en ce qui concerne les aspects environnementaux qui risqueraient sans cela d'être négligés. Dans cette nouvelle structure, les problèmes de développement durable pourraient être soulevés dans le premier chapitre (enjeux), mais ils pourraient aussi être évoqués ailleurs dans l'étude et, à l'occasion, faire l'objet d'une section plus longue ou d'une partie de chapitre. Plusieurs questions environnementales sont à l'étude en ce moment et, dans le domaine social, la viabilité des revenus des retraités est traitée dans le contexte des problèmes que soulèvent le vieillissement de la population et les coûts budgétaires des systèmes de retraite.

Les questions suivantes ont été abordées dans les trois derniers examens en date du Comité EDR : en Corée, la qualité de l'air et la réforme des retraites ; aux Etats-Unis, les revenus des retraités et l'énergie et l'environnement (un chapitre) ; au Royaume-Uni, la réforme des retraites et les problèmes de congestion routière liés aux infrastructures de transport. Les principales recommandations adressées aux pouvoirs publics dans ces domaines sont reprises dans la section « évaluation et recommandations », au début de chaque étude.

Examens environnementaux

Depuis 1991, le Groupe de travail sur les performances environnementales de l'EPOC conduit des examens environnementaux des pays membres de l'OCDE qui récapitulent les activités de ces derniers visant à atteindre leurs objectifs environnementaux et énoncent des recommandations pour les aider à améliorer leurs performances. Après l'achèvement d'un premier cycle au cours duquel tous les pays membres ont été examinés, un deuxième a été lancé en 2001 et en est actuellement aux deux tiers. Des pays non membres (Russie et Chili, par exemple) ont été eux aussi soumis à des études de ce type, et il est prévu d'en consacrer une à la Chine.

Dans leur majeure partie, ces examens portent sur les performances et les politiques environnementales. Une première section est consacrée à l'efficacité environnementale et à l'efficience économique des mesures de réduction de la pollution, d'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de préservation de la nature et de la biodiversité. Une deuxième partie s'intéresse à la prise en compte des dossiers environnementaux dans les politiques générales et sectorielles (énergie, transports et agriculture, principalement, mais aussi foresterie, activités extractives, construction et industrie). Intitulées « développement durable », ces sections évaluent le degré de découplage entre les dommages causés à l'environnement et la croissance économique, ainsi que les dispositifs institutionnels relatifs au développement durable et au suivi de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable. S'agissant de la dimension sociale, les examens portent sur des questions telles que la santé environnementale, la démocratie environnementale, l'accès à l'information, la sensibilisation aux problèmes écologiques et l'éducation. La coopération internationale dans le domaine de l'environnement est également abordée, notamment la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement.

Examens territoriaux

Le Comité des politiques de développement territorial consacre des examens territoriaux aux pays membres, lesquels portent essentiellement sur les aspects économiques et sociaux du développement territorial. Toutefois, le comité s'intéresse aussi aux problèmes environnementaux aux niveaux infranationaux, notamment à l'adoption de systèmes de management environnemental par les autorités régionales et locales. Des analyses des politiques urbaines contribuent à la durabilité des grandes agglomérations et ont abouti à la formulation de principes de gouvernance métropolitaine qui plaident pour une action en faveur de villes saines et écologiques. En octobre 2005, une conférence a été consacrée à la mise en relation entre la compétitivité et la cohésion sociale pour promouvoir les villes durables.

Examens de la gouvernance publique

Le Comité de la gouvernance publique consacre des études à la réforme de la réglementation dans les pays membres. En 2001, il a rédigé cinq études de cas nationales sur la gouvernance du développement durable, axées sur les stratégies nationales de développement durable, desquelles il ressort que « la principale difficulté reste l'incapacité des mécanismes traditionnels de coordination à assurer la mise en place de pratiques véritablement intégrées entre les différents niveaux d'administration ». Les études de cas ont été examinées lors d'un séminaire intitulé « Améliorer la gouvernance pour un développement durable » et ont servi de point de départ pour l'établissement d'une liste de référence qui vise à aider les responsables de l'action publique à vérifier que les pratiques institutionnelles nationales sont propices à la politique de développement durable. La liste en question définit cinq critères pour améliorer la cohérence des politiques : conception commune du développement durable ; engagement et direction clairs ; mécanismes institutionnels pour piloter l'intégration ; participation effective des acteurs concernés ; gestion efficace des données scientifiques.

Réunion Annuelle des Experts du Développement Durable (RAEDD)

Des analyses connexes des stratégies nationales de développement durable sont prévues par l'actuel programme de travail sur le développement durable. Les Etats ont décidé de concevoir des stratégies de ce type dans le cadre du programme Action 21, adopté lors du Sommet de Rio, en 1992. La date butoir pour leur mise en œuvre, initialement fixée à 2002, a été reportée à 2005 en raison du retard pris dans de nombreux pays. Ces stratégies sont

souvent la manifestation la plus visible de l'importance du développement durable dans les priorités d'action des pouvoirs publics des pays de l'OCDE.

En 2005, les stratégies nationales de développement durable des pays membres ont fait l'objet d'un examen destiné à mettre en évidence les bonnes pratiques. Pour réaliser cette évaluation, l'OCDE s'est appuyée sur les principes directeurs relatifs aux stratégies nationales de développement durable qui ont été énoncés par le Comité d'aide au développement (CAD) en 2001. De manière générale, il est apparu que les pays avaient toujours du mal à caractériser les synergies et à procéder aux arbitrages entre les dimensions environnementale, économique et sociale du développement durable. Les calendriers de beaucoup de stratégies sont trop courts pour prendre en compte les considérations intergénérationnelles et intertemporelles, qui sont de toute façon difficiles à évaluer. Malgré ces problèmes, plusieurs pays ont adopté des approches innovantes de l'évaluation des répercussions du développement durable et de l'élaboration de stratégies gouvernementales plus intégrées. En 2006 aura lieu un atelier sur les moyens de surmonter les obstacles à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable.

Références

Introduction : Développement durable dans l'OCDE

OCDE (1997), *Guider la transition vers le développement durable. Un rôle essentiel pour l'OCDE.*

OCDE (2001), *Développement durable. Quelles politiques ?*

OCDE (2001), *Développement durable. Les grandes questions.*

OCDE (2002), *Œuvrer ensemble pour un développement durable : l'expérience de l'OCDE.*

OCDE (2004), *Mise en oeuvre du développement durable. Principaux résultats 2001-2004.*

OCDE (2005), *Annual Report on OECD Work on Sustainable Development.*

Analyses intersectorielles

Politique de l'environnement

OCDE (2002), *Manuel d'évaluation de la biodiversité. Guide à l'intention des décideurs.*

OCDE (2003), *Etablir des stratégies de financement réalistes pour les infrastructures liées à l'environnement.*

OCDE (2003), *Environment and Employment: An Assessment.*

OCDE (2003), *Environment and Distributional Issues: Analysis, Evidence and Policy Implications.*

OCDE (2004), *Manuel pour la création de marchés de la biodiversité. Principaux enjeux.*

OCDE (2004), *The Benefits of Climate Change Policies.*

OCDE (2004), *Children's Environmental Health.*

Politique sociale

OCDE (2003), *Construire des sociétés durables : le rôle de la protection sociale*.

Politique à l'égard des consommateurs

OCDE (2000), « Politique à l'égard des consommateurs et consommation écologiquement viable », *Revue STI : Numéro spécial : « Le développement durable »*.

OCDE (2002), *Vers une consommation durable des ménages ? Tendances et politiques dans les pays de l'OCDE*.

OCDE (2003), *Decision-making and Environmental Policy Design for Consumer Durables*.

OCDE (2003), *La performance environnementale des marchés publics. Vers des politiques cohérentes*.

Politique fiscale

OCDE (2005), *Policy Implications of Recent Work on Environmentally Related Taxes*.

Subventions

OCDE (2003), *Les subventions dommageables à l'environnement. Problèmes et défis*.

OCDE (2005), *Environmentally Harmful Subsidies: Challenges for Reform*.

Politique industrielle

OCDE (2001), *Encouraging Environmental Management in Industry*.

OCDE (2002), « Les PME et le management environnemental », *Perspectives de l'OCDE sur les PME*.

OCDE (2005), *OECD Conference on Public Environmental Policy and the Private Firm*.

Politique scientifique et technologique

OCDE (2000), *Innovation and the Environment*.

OCDE (2002), *Technology Policy and the Environment*.

OCDE (2004), « Déclaration ministérielle sur la coopération scientifique et technologique internationale au service du développement durable », Réunion du Comité de la politique scientifique et technologique de l'OCDE au niveau ministériel.

Politique commerciale

OCDE (2005), « Environmental Goods and Services: A Synthesis of National Case Studies », *OECD Trade and Environment Working Paper No. 2005-03*.

OCDE (2005), *Les réglementations environnementales et l'accès au marché*.

OCDE (2005), *Updated Recommendation on Common Approaches on Environment and Officially Supported Export Credits*.

Politique en matière d'investissement international

OCDE (2003), *Environmental Review Procedures in International Financial Institutions*.

OCDE (2004), *Multilateral Environmental Agreements and Private Investment: Business Contributions to Addressing Global Environmental Problems*.

OCDE (2005), *L'environnement et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : instruments et méthodes pour les entreprises*.

Politique en matière de développement

OCDE (2004), *Global Forum on Sustainable Development—Development and Climate Change: Conclusions of the Chair*.

OCDE (2004), *La réforme fiscale écologique axée sur la réduction de la pauvreté*.

OCDE (2005), *Faire reculer la pauvreté : le rôle de l'OCDE dans le partenariat pour le développement*.

Analyses sectorielles

Agriculture

OCDE (2004), *Agriculture et environnement : enseignements tirés de dix ans de travaux de l'OCDE*.

OCDE (2004), *Biomass and Agriculture: Sustainability, Markets and Policies*.

Pêche

OCDE (2005), *Fisheries Management Systems in OECD Countries*.

OCDE (2005), *Soutiens financiers aux pêcheries dans l'OCDE : implications au regard du développement durable*.

Energie

Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) (2002), *L'énergie nucléaire et le Protocole de Kyoto*.

Agence internationale de l'énergie (AIE) (2003), *Analysing the Nexus of Sustainable Development and Climate Change: An Overview*.

AIE (2004), *World Energy Outlook 2004*.

AIE/AEN (2005), *Prévisions des coûts de production de l'électricité - Mise à jour 2005*.

Transports

OCDE (2004), *Voitures propres. Stratégies pour des véhicules peu polluants*.

OCDE (2004), *Note de synthèse du Président de la réunion du 23 septembre 2004 de la Table ronde sur le développement durable – Mobilité durable*.

Conférence européenne des ministres des Transports (CEMT) (2004), *conclusions de la conférence intitulée « Gérer la demande de transport au moyen de redevances d'utilisation : bilan de l'expérience acquise »*.

CEMT/AIE (2005), *Making Cars More Fuel Efficient: Technology for Real Improvements on the Road*.

Industrie

OCDE (2005), *Note de synthèse diffusée sous la responsabilité du Président de la Table ronde sur le développement durable de l'OCDE : les accords sectoriels transnationaux peuvent-ils contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre ?*

Mesure du développement durable

OCDE (2004), *Measuring Sustainable Development: Integrated Economic, Environmental and Social Frameworks*.

OCDE (2005), *Panorama des statistiques de l'OCDE 2005 : économie, environnement et société*.

OCDE (2005), *Measuring Sustainable Development, OECD Statistics Brief*.

Analyses du développement durable à l'échelle nationale

OCDE (2001), *Les lignes directrices du CAD. Stratégies de développement durable*.

OCDE (2002), *La gouvernance pour le développement durable. Etude de cinq pays de l'OCDE*.

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(00 2006 79 2 P) - n° 83712 2006

OCDE (2002), *Améliorer la cohérence et l'intégration des politiques pour un développement durable : liste des critères de référence.*

OCDE (2001-2005), *Examens des performances environnementales des pays de l'OCDE.*

OCDE (2004), *Développement durable dans les pays de l'OCDE : mettre au point les politiques publiques.*

OCDE (2005), *National Strategies for Sustainable Development: Good Practices in OECD Countries.*

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(00 2006 79 2 P) - n° 83712 2006